



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240311-BUR-AG-24-009-DE
Date de télétransmission : 18/03/2024
Date de réception préfecture : 18/03/2024

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 11 mars 2024

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Avenant n°1 au marché public de travaux n°22004DT – Création d'une fourrière animale et d'un refuge - Lot n°7 : Chauffage Ventilation Climatisation - Plomberie.

L'an Deux Mille vingt-quatre, le 11 mars à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Marie-Hélène PADOVANI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Gérard ROMITI, Jean-Charles LEONARDI.

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7
Votants : 9
Pour : 9
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Avenant n°1 au marché public de travaux n°22004DT – Création d'une fourrière animale et d'un refuge - Lot n°7 : Chauffage Ventilation Climatisation - Plomberie.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019, notamment ses articles L2194-1 et R2194-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le CCAG Travaux 2021 ;

Vu l'élection de Monsieur Louis POZZO DI BORGO le 10 juillet 2020 en qualité de Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique, la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT ;

Vu le marché de travaux n°22004DT - lot n°7 concernant la création d'une fourrière animale et d'un refuge, notifié le 26/07/2022 à la SARL SANITAIRE CHAUFFAGE BALDOCCHI (20600 Bastia), pour un montant initial de 103 061,30 € HT ;

Considérant qu'en cours d'exécution du lot n°7 du marché de travaux 22004DT susvisé, des prestations supplémentaires non substantielles sont apparues nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage ;

Considérant qu'en application du CCAG Travaux, il est proposé d'arrêter par avenant, les prix nouveaux ci-dessous :

-Travaux pour la modification des réseaux sous dallage : fourniture et pose de réseaux PVC sous dalles et dallages (ensemble tuyau collecteur en PVC des eaux usées et des eaux vannes sous dallage et en VS jusqu'aux regards en pied de bâtiment) : 5 320,00 € HT.

Considérant par ailleurs, que selon l'article R2194-8 du code de la commande publique, un marché public peut être modifié en cours d'exécution lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant du marché de travaux initial ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

Bureau du 11 mars 2024

OBJET : Avenant n°1 au marché public de travaux n°22004DT – Création d'une fourrière animale et d'un refuge - Lot n°7 : Chauffage Ventilation Climatisation - Plomberie.

DÉCIDE

De conclure un avenant n°1 au marché public n°22004DT- Lot 7, avec le titulaire, la SARL SANITAIRE CHAUFFAGE BALDOCCHI (20600 Bastia), afin d'arrêter de façon définitive les prix nouveaux ci-dessous relatifs au marché précité, pour un montant de + 5 320,00 € HT :

Travaux pour la modification des réseaux sous dallage : Fourniture et pose de réseaux PVC sous dalles et dallages (ensemble tuyau collecteur en PVC des eaux usées et des eaux vannes sous dallage et en VS jusqu'aux regards en pied de bâtiment) ;

APPROUVE

Le projet d'avenant ci-annexé ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tout document nécessaire à ce dossier ;

DIT

- Que l'avenant n°1 au marché 22004DT – Lot n°7, entraîne une plus-value de 5 320,00 € HT correspondant à une augmentation de 5,16 % par rapport au montant du marché initial ;
- Que le nouveau montant du marché est porté à 108 381,30 € HT ;
- Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 18 MARS 2024
et publication ou notification
du 18 MARS 2024
Le Directeur Général des Services
Jean-Michel FERRY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr